

Procès-verbal

Numéro de résolution

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023 À 20 HEURES.

Sont présents : Le maire, monsieur Mario Bastille, le maire suppléant, monsieur Steeve Drapeau, les conseillers, messieurs André Beaulieu, Nelson Lepage, Carl Thériault et les conseillères, mesdames Edith Samson et Chantal Amstad

Également présents: Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M^e Molie DeBlois Drouin.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux gens présents et aux auditrices et auditeurs.

**Rés. n°
530-2023**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Corrigée par un procès-verbal de correction daté du 25 janvier 2024 et déposé en séance le 12 février 2024. L'ordre du jour a été inclus dans la résolution.

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2024;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026;
5. Publication du document explicatif dans un journal – Budget 2024 et Programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026;
6. Avis de motion - Règlement 2154 relatif aux différents taux de taxations et compensations pour l'année 2024;
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
531-2023

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil adopte les prévisions budgétaires de la Ville de Rivière-du-Loup pour l'année financière 2024 annexées à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
532-2023

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026

ATTENDU que tous les membres présents de ce conseil ont pris connaissance du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026 de la ville de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par le conseiller Nelson Lepage :

Que ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026 de la ville de Rivière-du-Loup annexé à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
533-2023

5. PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DANS UN JOURNAL – BUDGET 2024 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024, 2025 ET 2026

ATTENDU l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil décrète que le document explicatif du budget pour l'année 2024 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 de la ville de Rivière-du-Loup sera publié dans le journal Info Dimanche au lieu de sa distribution à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Numéro de résolution

6. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2154 RELATIF AUX DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATIONS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024**

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*;

Le conseiller du district de la Plaine, monsieur André Beaulieu, dépose devant ce conseil le projet de Règlement 2154 relatif aux différents taux de taxations et compensations pour l'année 2024 et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de Règlement 2154 est disponible sur le site Internet de la Ville au VilleRDL.ca/Reglements et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Maire répond aux questions provenant de la salle.

8. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

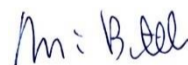
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,



M^e Molie DeBlois Drouin, avocate

Le maire,



Mario Bastille